

Compte-rendu Conseil Municipal du 21 mai 2015 à 18 h 30

Date de convocation : 13/05/2015

Affichage ordre du jour : 13/05/2015

Avant de commencer la séance, M. le Maire remet à M. Bernard DEJEAN, une écharpe d'adjoint pour le remercier de son investissement pour la commune pendant son mandat d'adjoint 2001-2008.

Présents : COT André ; AGUT-LE GOFF Françoise ; BADAROUX Virginie ; CAPELIER Céline ; DEJEAN Bernard ; DE SALVADOR Yannick ; DURAND-RAMBIER Martine ; IDOUX Alain ; MALDES Jean-Michel ; PUJOLS Olivier ; TOURRIER P. ;

Pouvoirs : REZZOUG Fanchon à DE SALVADOR Yannick ; BOURGERON-DUPRAT Agnès à COT André ;

Absents : MATEO Nadine ; FOURGEAUD Jean ;

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Lecture de l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 16 avril 2015

- 29-1 Demande de subvention au CG34 création d'un atelier pour les services techniques
- 30-2 Demande de subvention à Hérault Energies, réfection de la Salle polyvalente : changement des menuiseries et isolation de la toiture
- 31-3 Approbation plan de financement travaux sur le réseau public d'électricité du Bouyssier
- 32-4 Motion AMF : pour une répartition équitable des pouvoirs entre Montpellier et Toulouse dans la future grande région réunissant le Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées
- 33-5 Convention d'autorisation de passage GR de pays du Grand Pic Saint Loup
- 34-6 Convention avec la CDC GPSL pour l'utilisation de la balayeuse
- 35-7 Indemnités de conseil du trésorier 2014
- 36-8 Mandat au CDG 34 consultation assureurs : protection sociale garantie santé
- 37-9 Don de livres à l'école pour vente
- 38-10 Subventions aux associations
- 39-11 Règlement pour le prêt de barnums
- 40-12 Prorogation Ligne trésorerie du crédit agricole (avance 2^e tr lotissement les Mattes)
- 41-13 Renouvellement ligne de trésorerie CE : travaux 2015 dans l'attente de l'encaissement des recettes
- 42-14 Révision des loyers
- 43-15 Location bureaux : Association les Garrigaires
- 44-16 Location bureaux : Sivom du Patrimoine de l'Orthus

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal désigne Mle BADAROUX Virginie comme secrétaire de séance.

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière séance du 16 avril 2015.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Réalisation d'un local technique

Présents : COT André ; AGUT-LE GOFF Françoise ; BADAROUX Virginie ; CAPELIER Céline ; DEJEAN Bernard ; DE SALVADOR Yannick ; DURAND-RAMBIER Martine ; FOURGEAUD Jean ; IDOUX Alain ; MALDES Jean-Michel ; PUJOLS Olivier ; TOURRIER P. ;

Pouvoirs : REZZOUG Fanchon à DE SALVADOR Yannick ; BOURGERON-DUPRAT Agnès à COT André ;

Absente : MATEO Nadine ;

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

En raison d'une augmentation des effectifs des enfants demi-pensionnaires, Monsieur le Maire rappelle que la commune a été dans l'obligation d'aménager une nouvelle cantine dans les locaux occupés antérieurement par les services techniques.

Les services ont donc déménagé provisoirement dans une remise attenante au bâti de la Maison du Parc et les véhicules et matériels sont entreposés sur le terrain longeant le parc.

Il est urgent aujourd'hui de réaliser un garage adapté pour stocker le matériel et parquer les véhicules et engins, mais surtout un local aménagé réglementairement pour le personnel (vestiaires, sanitaires...) lui permettant de travailler dans un atelier bien équipé et répondant aux normes de sécurité.

Il est rappelé que la somme de 160 000 € ttc a été inscrite au budget primitif 2015 pour cette opération. L'implantation du nouveau bâtiment est prévue à côté ou au-dessus du centre de secours. En raison de l'éloignement du centre village, il faudra également préserver un petit local dans Claret pour stocker le petit matériel (balais...).

Monsieur le Maire propose de solliciter du Département de l'Hérault, une subvention pour réaliser ce bâti.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
SOLLICITE du Département de l'Hérault, une subvention la plus élevée possible pour la construction d'un local des services techniques.

Réfection de la salle polyvalente Travaux d'économie d'énergie

Présents : COT André ; AGUT-LE GOFF Françoise ; BADAROUX Virginie ; CAPELIER Céline ; DEJEAN Bernard ; DE SALVADOR Yannick ; DURAND-RAMBIER Martine ; FOURGEAUD Jean ; IDOUX Alain ; MALDES Jean-Michel ; MATEO Nadine ; PUJOLS Olivier ; TOURRIER P. ;

Pouvoirs : REZZOUG Fanchon à DE SALVADOR Yannick ; BOURGERON-DUPRAT Agnès à COT André ;

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

M. le Maire rappelle la démarche communale en faveur des économies d'énergies qui s'est traduite dans un premier temps avec la mise en place d'appareillage sur l'éclairage public afin de réduire les coûts : horloges astronomiques, gradateurs...

Par ailleurs, la commune a commandé à Hérault Energies une étude des consommations énergétiques des bâtiments communaux.

Le rapport final des analyses réalisées intègre des préconisations permettant à court ou moyen terme, de réaliser des économies substantielles en intervenant sur l'isolation, les huisseries, le chauffage et l'éclairage.

M. le Maire rappelle le coût exorbitant du poste « électricité chauffage » de la salle polyvalente soit plus de 7 000 €/an en raison d'une installation électrique ancienne (1987) qui n'est plus aujourd'hui adaptée à l'utilisation actuelle du bâtiment.

Dans un premier temps, il propose de solliciter l'aide financière de Hérault Energies pour les travaux suivants à réaliser sur la salle polyvalente :

- isolation en toiture : taux de concours 70 % (aide plafonnée à 10 000 €/an). Une attention particulière sera apportée aux finitions afin de préserver les poutres apparentes et respecter l'aspect architectural de la salle.
- Changement des menuiseries et portes d'accès : taux de concours 60 % (aide plafonnée à 10 000 €/an). Les soubassements seront pleins pour parer les coups de boules de pétanque.

Le plafond annuel total de l'aide allouée au titre des différents investissements est fixé à 12 000 €.

M. le Maire précise qu'une provision a été inscrite au budget primitif. M. Philippe Tourrier ajoute qu'en raison du plafond annuel des aides, les travaux des bâtiments se feront en plusieurs tranches afin d'optimiser les aides.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

CHARGE M. le Maire ou l'adjoint délégué de lancer une consultation pour effectuer les travaux d'isolation de la toiture et le changement des menuiseries de la salle polyvalente.

SOLLICITE de Hérault Energie, une aide financière pour réaliser ces travaux d'économie d'énergie.

Travaux d'électricité Hameau du Bouyssier N° d'opération 2010-0092-ON

M. le Maire expose à l'assemblée le projet d'électricité consistant à remplacer les poteaux et le câble d'alimentation du hameau du Bouyssier dont le coût prévisionnel est estimé par Hérault Energies à la somme de 24 159.38 € TTC.

M. Pujols précise que les travaux permettront d'augmenter la puissance pour une meilleure alimentation du hameau et que les poteaux seront implantés sur le domaine public.

Le financement de l'opération est le suivant :

- subvention du Département « Face »	16 307.58 €
- la Tva est récupérée directement par Hérault Energie	
- participation communale (inscrite au BP 2015)	4 076.90 €

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de travaux d'électricité sur le hameau du Bouyssier d'un montant de 24 159.38 € ttc.
- SOLLICITE les subventions du Département, du Face et de Hérault Energies

M. Maldès signale que les travaux de mise en discrétion des réseaux actuellement en cours dans les rues du Four et Antérieu présentent des malfaçons et dénaturent le site. M. le Maire précise que les réseaux sont enterrés au maximum, mais les sorties pour les raccordements aux habitations n'ont pas d'autres choix que d'être fixés en façade.

Lorsque les travaux seront achevés, le résultat final améliorera de façon significative l'esthétique.

M. Pujols précise que les travaux de réfection de la voie ont été retardés en raison de l'intervention de France Télécom.

Motion pour une répartition équitable des pouvoirs entre Montpellier et Toulouse dans la future grande région réunissant le Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées

Il est donné lecture de la motion des Maires de l'Hérault réunis en Congrès au Parc des Expositions de Montpellier le mercredi 6 mai 2015 :

CONSIDÉRANT :

- La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions ;
- Qu'au 1^{er} janvier 2016, l'Hérault fera partie d'une nouvelle région réunissant les actuelles régions Languedoc Roussillon ET Midi Pyrénées ;
- Qu'en 2015, une capitale régionale provisoire sera désignée par un décret simple du Gouvernement et qu'en 2016, elle sera définitivement fixée par un décret du Gouvernement en Conseil d'Etat après avis du Conseil Régional.

AFFIRME :

- Qu'il est indispensable que toutes les collectivités locales de l'Hérault se rassemblent dans une même démarche de défense de notre territoire dans le cadre de la création de la nouvelle région ;
- Qu'il est impératif, compte tenu de la position centrale de la Métropole de Montpellier dans ce regroupement territorial, que la répartition des pouvoirs, des services et des organismes régionaux ou d'Etat, soit équitable entre les villes capitales régionales actuelles que sont Montpellier et Toulouse.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT :

- De trouver un nécessaire équilibre entre les lieux de décision et les services de la nouvelle région, mais aussi ceux de l'Etat, dans la répartition équitable entre Montpellier et Toulouse.

Entendu le texte de la motion ainsi présentée, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la motion relative à une répartition équitable des pouvoirs entre Montpellier et Toulouse dans la future grande région réunissant le Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées

M. Alain Idoux conseiller municipal, médecin participe régulièrement à des réunions à l'Agence Régionale de la Santé, basée aujourd'hui à Montpellier. Il mesure les difficultés logistiques que rencontreraient tous les professionnels de santé et agents si l'ARS s'installait effectivement à Toulouse.

Plus généralement, la crainte est que l'éloignement géographique de la nouvelle capitale régionale éloigne dans le même temps toutes les administrations et services de notre territoire.

M. le Maire pense qu'à l'instar de la Préfecture de Montpellier avec la Sous Préfecture de Lodève, des annexes ou antennes seront créées dans toute la région et feront office de relais avec la capitale car il est improbable de faire déplacer les agents au quotidien sur le trajet Montpellier-Toulouse.

Toutefois, M. Idoux fait remarquer que la multiplication d'antennes ne répond pas au souci de rationalisation des frais.

convention d'autorisation de passage GR du Grand Pic Saint Loup

Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée est désormais inclus dans le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

Le code de l'urbanisme fixe le régime des conventions d'ouverture au public des espaces appartenant aux propriétaires personnes privées.

La Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup entreprend un travail de mise en valeur des randonnées pédestres de découverte de son territoire. A ce titre, la CDC désire créer un sentier de randonnée intitulé « GR du Grand Pic Saint Loup ». Le circuit emprunte des voies communales ou départementales et traverse des propriétés privées.

En ce qui concerne la commune de Claret, le tracé traverse la parcelle D 65 sise au lieu-dit la Liouzada.

M. Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention d'autorisation de passage dont l'objet est d'autoriser la CDC à aménager la voie dénommée « GR du Grand Pic Saint Loup » en itinéraire de randonnée pédestre et à l'ouvrir au public.

Cette autorisation n'est pas constitutive de servitudes. Elle est attachée au fonds et s'impose pour la période de 10 ans, restant à courir.

M. le Maire précise que cet itinéraire de 120 kms rejoint St Guilhem-le-Désert en passant par le Causse de l'Orthus et en utilisant le réseau vert départemental et en lien avec la Fédération Française de la Randonnée. Les communes ont la possibilité de se raccorder à ce GR en créant une boucle ce qui peut être aussi l'opportunité de promouvoir les hébergements à vocation touristique. Chaque parcelle traversée, publique ou privée, fait l'objet d'une convention de passage.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention d'autorisation de passage ainsi présentée,

Convention prestations de services pour l'utilisation de la balayeuse

Le balayage du village constitue une longue et lourde tâche pour le personnel communal qui dispose de moins de temps pour l'entretien des réseaux et bâtiments.

M. le Maire rappelle que la Communauté de communes est propriétaire d'une balayeuse et propose aux communes adhérentes de mettre à disposition ce matériel avec chauffeur dans le cadre d'une prestation de service par voie de convention. Un passage de la balayeuse équivaut au travail d'une semaine de travail par un agent.

Considérant le gain de temps pour le personnel technique, il est proposé de renouveler la convention dans les mêmes conditions que l'année passée soit 6 journées pour un montant annuel de 2 112.60 € pour l'année 2015.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition ainsi présentée,

Indemnités 2014 de conseil du trésorier

Il est proposé de verser à Mme la Trésorière des Matelles, l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes soit pour l'année 2014, 271.73 € pour 180 jours de gestion.

M. le Maire précise que le travail du trésorier consiste essentiellement en l'encaissement des recettes, le mandatement des dépenses et le contrôle de la bonne exécution budgétaire.

Cette prime indemnise la mission de conseil apportée par le trésorier à l'ordonnateur en matière de marché public, de montage budgétaire des projets communaux... Le trésorier est aussi le lien entre la commune et les services préfectoraux.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition ainsi présentée.

Protection sociale complémentaire garantie santé Mandat au CDG 34 : procédure de passation d'une éventuelle convention de participation

Mme la secrétaire rappelle que dans le passé, le CDG 34 avait lancé une consultation pour le risque « prévoyance » dans le cadre d'un contrat de groupe ; la CNP SOPCAP avait été retenu.

Cependant, les agents de la commune avaient opté pour la labellisation (contrat individuel) et choisi de rester à la MNT qui proposait des taux plus intéressants.

Elle précise que la commune de Claret participe mensuellement dans la limite de 5 à 8 euros selon le montant des salaires, à la cotisation versée par les agents qui ont choisi de s'assurer pour le risque « prévoyance ou santé ».

Aujourd'hui, le Centre de Gestion 34 envisage de lancer une consultation afin de conclure, pour le compte des collectivités qui lui auront confié mandat, une convention de participation pour le risque « santé » à partir du 1^{er} janvier 2016. Le CDG 34 pourra faire bénéficier de conditions tarifaires mutualisées. Il sera en mesure de définir des garanties adaptées et modulables en concertation avec une commission constituée paritairement.

Il est proposé de donner mandat au CDG 34 pour lancer cette procédure de consultation des opérateurs du secteur.

A l'issue de la consultation, la commune conserve l'entière liberté de donner suite ou non à la convention de participation en fonction du souhait des agents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE : de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé que le CDG 34 va engager en 2015 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le CDG 34 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Dons de livres à l'école

Mme Françoise Agut Le Goff expose à l'assemblée que l'école élémentaire dispose d'un stock de livres plus ou moins obsolètes qui ne sont plus utilisés et qui encombrant les espaces de rangement.

Mme la Directrice de l'école élémentaire sollicite l'autorisation d'organiser une bourse aux livres afin de liquider ce stock.

L'idée est donc de libérer de la place à la cave pour ranger du matériel scolaire et permettre à la coopérative scolaire de gagner quelques euros en vendant ces livres à un prix symbolique.

En conséquence, les livres appartenant à la commune, M. le Maire propose d'en faire don à l'école élémentaire à titre gracieux et d'autoriser leur vente dans le cadre d'une bourse aux livres.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition ainsi présentée.

Subvention aux associations

Sur proposition de la commission « vie associative »,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations communales comme suit :

Associations	
Diane Clarétaine	
Foyer rural	
Cigalou	
SO Claret	
Taca	

Concernant le SOC, outre la subvention annuelle de 1 250 €, le club a demandé cette année une subvention exceptionnelle en raison de travaux que les dirigeants ont réalisé dans les vestiaires. Il est donc proposé de leur verser 2 000 € supplémentaires soit pour l'année 2015 3 250 €. De plus, ce club dynamique véhicule un bon esprit, les enfants sont pris en charge par des personnes bénévoles compétentes, diplômées et dévouées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :
APPROUVE la proposition ainsi présentée ;

Règlement pour le prêt des barnums

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de règlement d'utilisation des barnums appartenant à la commune.

La convention a pour objet de définir notamment les conditions techniques et de sécurité d'utilisation de ces structures afin de responsabiliser les utilisateurs.

Il rappelle que les barnums sont mis à disposition à titre gratuit mais que les utilisateurs doivent prendre les précautions d'usage pour la maintenance et l'entretien de ce matériel.

Mme Céline Capelier propose d'apporter quelques corrections et précisions au document qui sont approuvées par les membres du conseil.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :
APPROUVE le règlement ainsi modifié ;

AUTORISE M. le Maire ou l'adjointe déléguée à signer le règlement et tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

Prorogation ligne de trésorerie Crédit Agricole Travaux des Mattes

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 28 avril 2014, le conseil municipal a autorisé la reconduction d'une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 €uros afin de préfinancer l'avance les travaux de viabilité du lotissement des Mattes 2^{ème} tranche dans l'attente de l'encaissement de la vente des lots et des participations privées au PAE.

Il sollicite l'autorisation de proroger auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, cette ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 €uros dans l'attente de la réalisation de la 2^{ème} tranche du lotissement des Mattes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :
APPROUVE la proposition ainsi présentée ;

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées (éventuellement réactualisées à la date de signature du contrat) et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Prorogation ligne de trésorerie caisse d'Epargne

Investissement 2015

M. le Maire rappelle que la commune de Claret a contracté en 2014 une ligne de trésorerie d'un montant de 215 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour couvrir l'avance faite par la commune les travaux d'aménagement de la cantine et de la voirie de Sauviac.

Cependant, les travaux d'aménagement d'un local technique et des gîtes de la Maison du parc sont programmés courant du 2^{ème} semestre 2015.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de reconduire cette ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon pour permettre à la commune d'engager ces travaux et régler les premières situations avant l'encaissement des subventions et de l'emprunt long terme qui finance la part communale.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la proposition ainsi présentée ;

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées (éventuellement réactualisées à la date de signature du contrat) et aux conditions générales des contrats du prêteur.

21.05.2015 / N° 42-14 / 3 Domaine et patrimoine / 3.6.1 délibérations locations

Révision des loyers

Bureau traductrice – atelier et appartement verrier

M. André COT, étant sorti de la séance

Présents : AGUT-LE GOFF Françoise ; BADAROUX Virginie ; CAPELIER Céline ; DEJEAN Bernard ; DE SALVADOR Yannick ; DURAND-RAMBIER Martine ; FOURGEAUD Jean ; IDOUX Alain ; MALDES Jean-Michel ; MATEO Nadine ; PUJOLS Olivier ; TOURRIER P. ;

Pouvoirs : REZZOUG Fanchon à DE SALVADOR Yannick ; BOURGERON-DUPRAT Agnès à COT André ;

Absent : COT André ;

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Comme chaque année, M. Philippe Tourrier propose de réviser les loyers suivants à compter du 1^{er} avril 2015 :

suitant l'IRL du 4^{ème} trimestre 2014 = 125.29

pour mémoire 4^{ème} trimestre 2013 = 124.83

2014 2015

bureau traductrice	138 €	138.50 €
- artisan verrier		
appartement sis av. des Embruscalles	398 €	399 €
atelier sis Av. du Nouveau Monde	243 €	244 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition ainsi présentée.

Location de bureaux

Association les Garrigaires

Sivom du Patrimoine de l'Orthus

Présents : COT André ; AGUT-LE GOFF Françoise ; BADAROUX Virginie ; CAPELIER Céline ; DEJEAN Bernard ; DE SALVADOR Yannick ; DURAND-RAMBIER Martine ; FOURGEAUD Jean ; IDOUX Alain ; MALDES Jean-Michel ; MATEO Nadine ; PUJOLS Olivier ; TOURRIER P. ;

Pouvoirs : REZZOUG Fanchon à DE SALVADOR Yannick ; BOURGERON-DUPRAT Agnès à COT André ;

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association les Garrigaires et le Sivom du Patrimoine de

l'Orthus occupent des bureaux au 2^{ème} étage du centre administratif depuis plusieurs années.

La mise à disposition avait été réalisée à titre gratuit dans un premier temps pour leur permettre de commencer leur activité dans les meilleures conditions.

M. le Maire propose cette année de leur demander un loyer pour l'occupation des bureaux et de le fixer à 150 € mensuel à compter du 1^{er} janvier 2015. Le montant du loyer sera révisé annuellement selon l'IRL, indice connu au 1^{er} janvier : 3^{ème} trimestre 2014 soit 125.24.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** la proposition ainsi présentée.

